



JUSTICE REPORTAGE

L'audience pour l'extradition du militant antifasciste Gino renvoyée

Menacé d'extradition vers la Hongrie, un activiste albanais devait être auditionné mercredi par la cour d'appel de Paris. L'audience a été renvoyée après le dépôt de nouveaux documents et faute de réponses de la part de la justice hongroise.

Margaux Houcine - 12 février 2025 à 19h55

« **A**ujourd'hui, nous sommes le 12 février 2025 et Gino entame son quatrième mois de détention à la prison de Fresnes. » Quentin, porte-parole du comité pour la libération de « Gino », prend la parole devant la petite centaine de personnes rassemblée sur le parvis du palais de justice de Paris. En soutien à cet activiste menacé d'être renvoyé devant la justice hongroise, militant·es antifascistes et syndicalistes se sont mobilisé·es à l'occasion d'une nouvelle audience.

L'Albanais de 32 ans a refusé le 20 novembre son extradition vers la Hongrie. Rexhino Abazaj, de son vrai nom, est mis en cause, avec dix autres militant·es, pour « participation à une organisation criminelle » et « coups et blessures provoquant un risque immédiat de mort ».

Des chefs d'accusation qui font suite à des violences commises en marge d'un rassemblement néonazi à Budapest, en février 2023. Rexhino Abazaj est notamment accusé d'avoir tabassé deux néonazi·es allemand·es, à la sortie d'un concert de rock néonazi. Le 12 novembre, la police antiterroriste française l'avait interpellé à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Il est depuis placé en détention au centre pénitentiaire de Fresnes (Val-de-Marne).

« Gino n'a pas été arrêté pour une bagarre, il a été chopé à la suite d'un moment d'affrontement avec une manifestation de commémoration néonazie, et c'est un militant antifasciste. Aujourd'hui, dans [le contexte] que nous connaissons en Europe et ailleurs, de montée des

extrêmes droites, dont une partie d'entre elles pouvant être qualifiées clairement de fascistes, néofascistes et néonazies, s'opposer à ces mouvements est quelque chose de positif et de nécessaire », analyse René Monzat, militant de la Ligue des droits de l'homme, présent lors du rassemblement.

Samedi 8 février, la même manifestation annuelle de néonazis qui avait provoqué ces violences s'est à nouveau déroulée à Budapest. Des milliers de personnes ont participé à des commémorations, arborant parfois insignes et uniformes nazis, face à des antifascistes européens venus résister à l'ascension de l'extrême droite dans le monde.

Nouvelle audience dans un mois

Auteur indépendant spécialisé dans l'extrême droite, René Monzat s'insurge de l'utilisation des mandats d'arrêt européens : « Peu à peu, alors qu'il s'agissait d'instruments permettant d'homogénéiser les pratiques en Europe, c'est un instrument qui revient à homogénéiser, mais par le bas, les pratiques de répression. Ce n'est pas la première fois que cette procédure est utilisée de façon scandaleuse. »

Rexhino Abazaj risque jusqu'à seize ans de prison s'il est extradé vers la Hongrie, comme le demandent les autorités de ce pays. Il devait être entendu mercredi 12 février pour que la cour décide de son extradition ou non, mais l'audience a finalement été renvoyée au 12 mars, à la demande de sa défense et du parquet.

« Il manque des éléments sur les risques en détention du fait de ses opinions », explique Youri Krassoulia, l'un des deux avocats de Rexhino Abazaj. À cela s'ajoutent des réponses « incomplètes » concernant les conditions de détention, ainsi que sur les garanties effectives pour protéger sa personne et assurer son droit à un procès équitable, dans un pays connu pour ses lacunes en matière d'indépendance de la justice.

À la suite de l'audience du 12 janvier, la cour d'appel de Paris avait rendu un arrêt dans lequel était mentionnée une « présomption de défaillance systémique du droit à un

procès équitable ». Une décision rare, la justice suggérant ainsi la possibilité d'une partialité du système judiciaire hongrois concernant les opposant·es politiques.

Margaux Houcine